

FORMULAIRE 6
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

À : LA BOURSE DES VALEURS CANADIENNES (« CSE »)

Corporation Terranueva (l'« émetteur ») certifie par la présente à CSE que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences de CSE (telles que définies dans la Politique 1).

Date : 22 mars 2021

CORPORATION TERRANUEVA

Par : *(Signé) Sylvain Aird*
Sylvain Aird,
Administrateur et Secrétaire